

**LE CENDRE**  
 DEPARTEMENT DU PUY-DE-DOME  
 ARRONDISSEMENT DE CLERMONT-FERRAND

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 22 janvier 2026

Date et heure de la séance : 28 janvier 2026 à 18h30.

Nombre de conseillers municipaux : 29

Nombre de présents : 19

Absents avec procuration : 8

Absents : 2

**Présents** : Mmes Nastascia ACCOT - Jacqueline BOLIS - M. Jean-Marc BRUSTEL  
 Mme Sandrine CARDOSO-BONNET - Florian CATINOT - Mmes Margaux FOURTIN  
 - Christelle GERMAIN - Sabrina LARRIEU - Adrienne LIBIOUL -  
 Christel MARCHENAY - Aurélie MÉJEAN-LAPAIRE - M. Sébastien MORIN -  
 Mmes Sylvie PARIS - Vanessa PASDELOUP - MM. Bruno PONTRUCHER -  
 Jean-Paul PRESLE - Hervé PRONONCE - Jean-François RAZAVET -  
 Mme Karine VALLUY.

**Absents avec procuration** : M. Nicolas BERNARD procuration à M. Bruno PONTRUCHER - M. Damien BONJEAN procuration à Mme Jacqueline BOLIS - M. Ludovic DEPLAGNE procuration à M. Jean-Paul PRESLE - M. Jacques DUBOISSET-CHATAGNIER procuration à Mme Sylvie PARIS - M. José MAGALHAES procuration à Mme Adrienne LIBIOUL - M. Pierre MESURE procuration à Mme Christel MARCHENAY - Mme Valérie MONTEIRO procuration à M. Sébastien MORIN - M. Mickaël VAZ LAVRADOR procuration à Mme Karine VALLUY.

**Absents** : MM. Thibaut FABRY et Pierre FERNAND.

**Secrétaire de séance** : Mme Karine VALLUY.

**Président de séance** : M. Hervé PRONONCE.

**N°26/01/28/004**

**OBJET : Avis sur le projet d'arrêté préfectoral fixant la cartographie des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAER).**

Monsieur Bruno PONTRUCHER rappelle au Conseil Municipal que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023, dite « Loi APER », prévoit la définition de zones prioritaires pour le développement des énergies renouvelables. En application de l'article **L.141-5-3 du Code de l'énergie**, les communes sont au cœur de ce dispositif pour garantir que le déploiement des projets soit cohérent avec les enjeux paysagers, environnementaux et agricoles du territoire.

Par délibération en date du **24 septembre 2025**, le Conseil Municipal a déjà identifié et proposé des zones d'accélération sur le périmètre communal.

Conformément à la procédure, ces propositions ont été transmises au référent préfectoral. Le projet d'arrêté préfectoral, qui arrête désormais la cartographie à l'échelle départementale, a été soumis à la commune pour **avis conforme**.

Après examen de la plateforme officielle de planification ([https://planification.climat-énergie.gouv.fr/](https://planification.climat-energie.gouv.fr/)), il a été constaté que les zones retenues par l'État correspondent strictement à celles définies par notre assemblée le 24 septembre dernier.

Vu l'avis favorable rendu par la commission « Environnement » lors de sa séance du 19 janvier 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- **ÉMET** un avis favorable sur le projet d'arrêté préfectoral arrêtant la cartographie des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZAER) ;
- **CONFIRME** que les zones inscrites dans ledit projet sont en totale adéquation avec la stratégie de développement énergétique de la commune ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Les propositions du rapporteur, mises aux voix, sont adoptées et converties en délibération.**

**ADOpte à l'unanimité**

**POUR EXTRAIT CONFORME.**

La Secrétaire de Séance,



**Karine VALLUY**



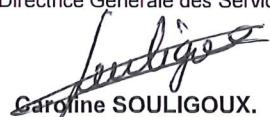
Le Maire,

**Hervé PRONONCE**

**ACTE EXECUTOIRE**

Publié le 30/01/2026  
Reçu en préfecture le 30/01/2026

La Directrice Générale des Services,



**Caroline SOULIGOUX.**

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture et de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site Internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).